ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RFA

Question écrite n° 9343

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la recente election a Berlin-Ouest de onze deputes neo-nazis. Cet evenement, qui injurie la memoire des millions de victimes de la barbarie hitlerienne, constitue une menace pour la democratie et la paix en Europe. Responsable avec les USA et la Grande-Bretagne du statut de Berlin-Ouest, la France a les moyens de denoncer et de combattre les resurgences du nazisme. Il lui demande pour quelles raisons Paris n'a pris aucune initiative en ce sens avant les elections locales de Berlin-Ouest et ce que la France compte faire aujourd'hui pour obtenir l'exclusion des representants du IIIe Reich de la vie politique dans cette ville.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le rappelle l'honorable parlementaire, la consultation berlinoise du 29 janvier a conduit a l'election a la chambre des deputes de onze representants du parti des republicains. Depuis sa creation en 1983, ce parti a deja participe a plusieurs scrutins regionaux en Republique federale. Bien que se situant a l'extreme droite de l'eventail politique, le parti republicain se refere expressement dans ses statuts a la loi fondamentale de la RFA et ne se reclame pas de l'ideologie nazie, ce qui lui vaudrait d'etre considere comme une « menace a l'ordre constitutionnel » et interdit par le Gouvernement federal. En ce qui concerne Berlin, des lors qu'une formation politique ne presente pas de danger pour l'ordre public, les autorites alliees, responsables du statut et de la securite de la ville, n'ont pas a intervenir directement dans la vie politique berlinoise. S'il en allait autrement, et dans la mesure ou le Senat de Berlin en exprimerait le desir, les allies, dans l'exercice de leur competence, ne manqueraient pas de prendre les dispositions necessaires comme ils l'ont toujours fait.

Données clés

Auteur : M. Montdargent Robert
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9343
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 675